



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 mars 2018 à 19h30 à la Jonction, 65, rue Boardman à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Gilles Bertrand, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des projets de règlements
 - 2.1 Règlement n° 901-12-1 modifiant le règlement n° 901-12
 - 2.2 Règlement n° 901-15 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 2.3 Règlement n° 901-16 modifiant le règlement de zonage n° 901
3. Période de questions
4. Levée de la séance

76-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS N^{OS} 901-12-1, 901-15 ET 901-16

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements n^{OS} 901-12-1, 901-15 et 901-16.

Monsieur le maire Christian Ouellette préside l'assemblée et demande à M. Antoine Banville, greffier, de présenter et d'expliquer les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Il mentionne que les projets de règlements sont susceptibles d'approbation référendaire et indique quelles sont les zones visées et les zones contiguës qui peuvent déposer une demande d'approbation référendaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

À la fin de la présentation, le maire invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur lesdits projets de règlements n^{os} 901-12-1, 901-15 et 901-16.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

77-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier